Résumé d'entrevue : Inspecteur Russell Lucas (Service de police d'Ottawa)

L'inspecteur Russell Lucas a été interviewé par Frank Au, Mark Pritchard, Eric Brousseau et Misha Boutilier le 19 août 2022. Toute question au sujet du présent résumé doit être transmise à Frank Au.

Contexte

L'inspecteur Lucas est membre du Service de police d'Ottawa (**SPO**) depuis février 2000. Il a été sergent d'état-major à la Section des événements spéciaux du SPO de février 2016 à janvier 2018 et il était le planificateur principal du SPO pour le Sommet des leaders nord-américains de 2016, qui a eu lieu à Ottawa. De février 2019 à janvier 2022, il a été l'inspecteur responsable de la Division des opérations de patrouille du SPO et le commandant des opérations lors des interventions en cas d'incident critique, qu'il s'agisse d'une personne barricadée ou de la recherche d'une personne disparue. Il a suivi la formation de commandant en situation de crise (**CSC**) et sur le Système de commandement des interventions (**SCI**) et a agi en qualité de commandant des interventions pour des activités spéciales, comme la fête du Canada, le défilé de la Fierté dans la capitale, des conflits de travail et des manifestations. En janvier 2022, l'inspecteur Lucas a commencé à effectuer la surveillance du bureau des Événements spéciaux à titre d'inspecteur de l'Équipe de soutien opérationnel.

Planification et renseignements avant l'arrivée

Service en qualité de commandant des incidents et compréhension du SCI

Le 21 janvier, l'inspecteur Lucas est devenu le commandant des interventions du SPO pour le Convoi de la liberté. Il a expliqué qu'il jouait ce rôle, car il lui incombait de superviser le bureau des Événements spéciaux dans l'exercice de ses fonctions, même si ce rôle ne lui avait pas été confié par la haute direction du SPO. Il a déclaré que le SPO était d'avis que le Convoi de la liberté était un événement majeur, mais pas un incident critique, car le SPO réservait la désignation d'incident critique à des événements en particulier, comme les prises d'otage et les personnes barricadées. Dès sa nomination, l'inspecteur Lucas a chargé les planificateurs du bureau des Événements spéciaux de préparer un plan opérationnel. Il a également chargé d'autres agents du SPO de préparer des sous-plans à l'appui : le sergent d'état-major Michael Stoll devait élaborer un plan de maintien de l'ordre public, le sergent d'état-major Denis Hull devait élaborer un plan de gestion de la circulation et le sergent d'état-major Andrew Moore devait élaborer un plan tactique.

L'inspecteur Lucas a déclaré qu'il avait deux principaux outils en qualité de commandant des incidents : l'Équipe de liaison avec la police (**ELP**) et les policiers en uniforme/l'Unité du maintien de l'ordre public (**UMOP**). Il a soutenu que le cadre du SCI comprend un

« triangle de commandement »; le commandant des incidents est au sommet du triangle, et l'ELP et l'UMOP sont les pointes de gauche et de droite de la base du triangle. À titre de commandant des incidents, il reçoit des conseils de l'ELP sur des options de négociation et de l'UMOP sur des options tactiques, et il agit comme seul décideur pour ce qui est des mesures à prendre. Il a mentionné que l'ELP était une équipe de négociation qu'il pouvait utiliser pour désamorcer autant de conflits que possible. Pendant que l'ELP négociait, l'UMOP préparait des plans tactiques au cas où des mesures de règlement tactiques seraient requises. Si l'ELP échouait, il pouvait avoir recours à l'UMOP pour prendre des mesures de règlement tactiques en dernier ressort pour protéger la vie.

L'inspecteur Lucas a soutenu que le commandement stratégique du SPO était supérieur au triangle formé par le commandant des incidents, l'ELP et l'UMOP selon le cadre du SCI et fournirait une surveillance stratégique au commandant des incidents. Il a déclaré qu'au départ, c'est le surintendant Christopher Rheaume qui était le chef de l'événement ou le chef des interventions en cas d'incidents graves et donc responsable de la surveillance stratégique. La chef adjointe par intérim Patricia Ferguson, une membre de la haute direction du SPO, fournissait également une surveillance stratégique. L'inspecteur Lucas a déclaré qu'il s'attendait à ce que le surintendant Rheaume et la chef adjointe par intérim Ferguson s'assure qu'il jouisse de l'autonomie nécessaire pour prendre des décisions opérationnelles et l'appuierait lors de la mise en œuvre de ces décisions.

Rôle du renseignement dans la planification

L'inspecteur Lucas a déclaré qu'il voulait fonder la planification sur les renseignements reçus, mais pas nécessairement sur des conjectures. Il a souligné que l'Unité du renseignement du SPO était responsable de la collecte et de l'évaluation du renseignement. Selon lui, l'Unité du renseignement transmettait ses évaluations du rendement sur le Convoi de la liberté à ses planificateurs avant l'arrivée du Convoi, et ses planificateurs fondaient le plan sur ces renseignements. Il a souligné que l'Unité du renseignement du SPO manquait de personnel et concentrait ses efforts sur le renseignement criminel, même si elle tentait également de recueillir des renseignements sur les manifestations. Le SPO n'a pas d'équipe spéciale chargée de la surveillance des médias sociaux, mais un analyste des médias sociaux relevant du Service de police régional de Waterloo a transmis des renseignements au SPO. Selon l'inspecteur Lucas, la collecte et l'évaluation de renseignements sur les activités de protestation pouvant menacer la sécurité publique et l'ordre public constituaient une lacune à la fois pour l'Unité du renseignement du SPO et le bureau des Événements spéciaux du SPO.

L'inspecteur Lucas n'a pas appris que le projet Hendon, un réseau d'échange de renseignements dirigé par la Police provinciale de l'Ontario (**PPO**), donnait des comptes rendus sur le Convoi de la liberté jusqu'aux 25 ou 26 janvier, environ. L'inspecteur Lucas n'a jamais reçu ou examiné les rapports du projet Hendon avant l'arrivée du Convoi et ne sait pas si ses planificateurs les ont reçus. Il s'attendait à ce que l'Unité du renseignement du SPO discute de renseignement, y compris les renseignements provenant des rapports

du projet Hendon, à ses planificateurs. Il n'a pas demandé de recevoir les rapports du projet Hendon, car il était convaincu que ses planificateurs lui signaleraient toute préoccupation découlant de leurs discussions avec l'Unité du renseignement du SPO. Il savait que les rapports du projet Hendon avaient conclu que le Convoi de la liberté présentait certains risques, mais il ne savait pas si l'ensemble de la fourchette de risques présentée dans les rapports du projet Hendon lui avait été communiquée ou avait été communiquée à ses planificateurs. Il ne connaissait pas l'étendue des renseignements auxquels l'Unité du renseignement du SPO avait accès et il n'a pas signalé à l'Unité qu'il avait besoin de renseignements additionnels.

L'inspecteur Lucas a déclaré qu'il y avait peu de renseignements confirmés concernant le nombre de véhicules participant au Convoi de la liberté avant l'arrivée du Convoi à Ottawa les 28 et 29 janvier et qu'il serait intervenu différemment s'il avait connu le nombre de véhicules qui participeraient au Convoi. Il a souligné que le Convoi de la liberté initial incluait seulement 50 véhicules environ lorsqu'il a quitté la Colombie-Britannique à destination d'Ottawa et qu'il était difficile de déterminer le nombre de véhicules participant au Convoi lorsqu'il traversait l'Ouest canadien, car des véhicules se joignaient au Convoi pendant un certain temps, puis repartaient. L'inspecteur Lucas a déclaré que la taille réelle du Convoi de la liberté est seulement devenue claire le 28 janvier, car certains des convois ayant participé au mouvement du Convoi de la liberté sont seulement partis vers Ottawa ce jour-là. Il a mentionné qu'avant le 28 janvier, le SPO s'attendait seulement à ce que cinq convois se rendent à Ottawa, puis pendant la semaine, ce chiffre est passé à 13 convois à destination d'Ottawa. L'inspecteur Lucas a déclaré qu'il avait été bouleversé par le nombre de camions et de véhicules qui sont arrivés à Ottawa les 28 et 29 janvier. Il a déclaré que s'il avait su que des milliers de véhicules débarqueraient à Ottawa, il aurait demandé davantage de renforts des services de police de l'ensemble du Canada avant l'arrivée du Convoi.

Évolution des préoccupations relatives au Convoi de la liberté et adaptation de la planification

Le 21 janvier à 13 h 20, l'inspecteur Lucas a assisté à une réunion de planification du SPO en prévision du Convoi de la liberté. À ce moment, le SPO croyait qu'il était possible que le Convoi de la liberté effectue des activités de protestation, et que les participants au Convoi pourraient demeurer à Ottawa jusqu'à ce qu'on acquiesce à leurs demandes. L'inspecteur Lucas a déclaré qu'il doutait réellement que les participants au Convoi demeurent à Ottawa plus longtemps que la fin de semaine. Il s'attendait à ce que le Convoi de la liberté soit semblable aux manifestations contre la vaccination tenues par les camionneurs locaux et gérées efficacement par le SPO en 2020 et en 2021. Il a souligné que le discours des camionneurs locaux pendant ces premières manifestations indiquait qu'ils resteraient sur la Colline du Parlement jusqu'à ce que l'on acquiesce à leurs demandes, mais que seulement 30 ou 40 camions avaient assisté à la manifestation, et ils étaient tous partis peu après leur arrivée. Il a également mentionné que le SPO avait réglé avec succès des manifestations antérieures ayant occupé la rue Wellington, y compris une manifestation de fermiers en 2006 où des tracteurs avaient été garés sur la rue Wellington et une manifestation contre la guerre civile au Sri Lanka

en 2009 où des manifestants avaient occupé la rue Wellington pendant une semaine ou deux.

Vers les 24 et 25 janvier, l'inspecteur Lucas a déterminé que le Convoi de la liberté ne donnait pas lieu à des préoccupations accrues. Il fondait sa détermination sur le discours du Convoi de la liberté et sa coopération avec les policiers dans l'Ouest canadien, pendant qu'il se déplaçait vers Ottawa depuis la Colombie-Britannique. Il a également souligné que le Convoi de la liberté n'a pas causé de difficultés importantes pour les policiers dans l'Ouest canadien. Selon lui, le comportement du Convoi de la liberté dans l'Ouest canadien constituait le meilleur indicateur de son comportement à venir à Ottawa, et il n'y avait aucun indicateur considérable ayant une incidence sur la sécurité publique à ce moment. Pendant cette période, l'inspecteur Lucas axait sa planification sur la gestion de la circulation, car il avait déterminé que le risque le plus considérable que posait le Convoi de la liberté était des problèmes de circulation.

De plus, l'inspecteur Lucas s'est assuré que l'ELP du SPO communiquait avec les participants au Convoi de la liberté avant l'arrivée du Convoi à Ottawa. Des membres de l'Équipe provinciale de liaison (EPL) de la PPO ont commencé à discuter avec des participants au Convoi de la liberté avant que le Convoi ne traverse la frontière entre le Manitoba et l'Ontario le 25 janvier[1]. Le 24 janvier, l'inspecteur Lucas a décidé d'intégrer des membres de l'ELP du SPO à l'EPL de la PPO qui discutait avec le Convoi de la liberté. Des membres de l'ELP du SPO se sont intégrés à l'EPL de la PPO et ont commencé à établir des relations avec les organisateurs du Convoi de la liberté. L'inspecteur Lucas a déclaré que les membres de l'ELP du SPO ont commencé à discuter d'éventuels plans de sortie avec les organisateurs du Convoi de la liberté et ont négocié avec eux afin de garder des voies d'urgence ouvertes lors de l'arrivée du Convoi à Ottawa.

Vers les 25 et 26 janvier, l'inspecteur Lucas est devenu plus inquiet à l'égard du Convoi de la liberté. Après avoir appris que les communications sur les médias sociaux avaient évolué et montraient que le Convoi de la liberté arriverait à la Colline du Parlement et occuperait la Colline, l'inspecteur Lucas s'est demandé si les intentions des communications du Convoi de la liberté avaient changé. Il craignait la possibilité que des éléments antigouvernementaux se joignent au Convoi, et que les participants au Convoi tentent d'attaquer la Colline du Parlement d'une façon semblable à l'attaque contre le Capitole aux États-Unis le 6 janvier 2021. Il a également pris connaissance que de plus en plus de personnes se joignaient au Convoi de la liberté, que le Convoi de la liberté jouissait d'un appui de plus en plus fort sur les médias sociaux, que le montant d'argent recueilli par le Convoi de la liberté sur la plateforme Go Fund Me avait passé de 800 000 $ le 21 janvier à entre 2 et 3 millions de dollars le 25 janvier et qu'il se pouvait que certains des participants au Convoi transportent de l'équipement lourd sur les remorques.

[1] L'EPL de la PPO est l'équivalent de l'ELP du SPO.

En réaction à ces préoccupations accrues, l'inspecteur Lucas a affirmé avoir changé son optique de planification : de la gestion de la circulation, il est passé à l'ordre public et à la protection de la Colline du Parlement. Vers les 24-25 janvier, il a demandé au sergent d'état-major Stoll de communiquer avec ses contacts des UMOP d'autres services de police de l'Ontario, et par la suite, le SPO a présenté des demandes officielles pour que ces services envoient des membres de leur UMOP à Ottawa. Au 28 janvier, l'inspecteur Lucas avait obtenu toutes les ressources des UMOP qui lui semblaient nécessaires pour protéger la Colline du Parlement et la Ville d'Ottawa. Deux équipes UMOP de la PPO affectées à la Colline ont été déplacées à la demande du Service de protection parlementaire (**SPP**). Il a gardé 3 ou 4 UMOP supplémentaires en réserve, prêtes à intervenir si des manifestants tentaient de prendre d'assaut la Colline.

Les 25 et 26 janvier, l'inspecteur Lucas a également essayé de mieux comprendre la situation du renseignement et d'accroître la coopération avec les partenaires policiers. Le 25 janvier, à 16 h 53, il a communiqué par courriel avec des membres de la Gendarmerie royale du Canada (**GRC**) pour s'assurer que le SPO et la GRC échangeaient du renseignement et de l'information[2]. Le 26 janvier, à 9 h 30, il a discuté avec des représentants de la GRC et du SPP en vue d'établir un plan d'intervention coordonné concernant le convoi. Le 26 janvier , à 12 h 30, il a participé à une réunion du SPO sur le renseignement, au cours de laquelle la question du changement de direction de l'information a été abordée. L'inspecteur Lucas a affirmé qu'il tentait de déterminer le type de personnes et de groupes qui se joignaient au Convoi de la liberté et si les sympathisants en ligne risquaient de s'y joindre en personne, et le cas échéant, dans quelle mesure. Il savait que le Convoi de la liberté semblait représenter une menace encore plus grande que les 24 et 25 janvier, et il essayait d'obtenir le meilleur renseignement possible.

Réunions avec la Ville d'Ottawa et la direction du SPO

Le 26 janvier, à 15 h, l'inspecteur Lucas a assisté à une réunion virtuelle avec l'équipe de direction du SPO, le maire Jim Watson et des représentants de la Ville d'Ottawa (la **Ville**). L'inspecteur Lucas n'a pas fait de présentation à cette occasion. Il a signalé que la Ville cherchait à comprendre les plans du SPO. La Ville a indiqué qu'elle pouvait offrir des services de remorquage lourd, mais s'est ravisée par la suite du fait que les conducteurs ne voulaient pas participer. La Ville a tenté de déterminer comment son service de réglementation devrait réagir aux infractions aux règlements sur le stationnement et la santé publique pendant la présence du Convoi de la liberté.

Le 27 janvier, à 9 h, l'inspecteur Lucas a participé à une conférence téléphonique du commandement du SPO avec le chef Peter Sloly, le chef adjoint Steve Bell, la cheffe adjointe par intérim Ferguson, le dirigeant principal de l'administration Blair Dunker et divers surintendants. L'inspecteur Lucas n'assistait pas normalement à ces appels, mais

[2] OPS00002976.

il avait été invité à faire le point sur la planification concernant le Convoi de la liberté. Il a affirmé qu'à ce moment-là, le SPO effectuait principalement sa planification en vue d'un événement d'une fin de semaine, mais élaborait également des plans d'urgence pour gérer les manifestants qui resteraient au-delà de la fin de semaine des 29-30 janvier.

Décision d'autoriser les véhicules du Convoi de la liberté sur la rue Wellington

L'inspecteur Lucas a affirmé qu'avant l'arrivée du Convoi de la liberté à Ottawa, il avait approuvé la décision de permettre aux camions et aux véhicules du Convoi d'entrer dans le centre-ville d'Ottawa et de se stationner sur la rue Wellington. Il a fait remarquer que son équipe de planification avait proposé cette décision, et qu'il l'avait approuvée. Elle a par la suite été envoyée à la chaîne de commandement, et été approuvée une fois de plus.

L'inspecteur Lucas a expliqué avoir autorisé les camions du Convoi de la liberté à se stationner sur la rue Wellington pour protéger le reste de la Ville des perturbations. Il est nécessaire de tenir compte des besoins de chacun. Il faut également trouver le bon compromis où les manifestants peuvent faire entendre leur message sans nuire à la sécurité. Il a affirmé que sa priorité était de protéger toute la Ville et pas seulement la Colline du Parlement. Il se disait que s'il bloquait l'accès à la rue Wellington, les camions et les véhicules du Convoi se rendraient dans d'autres quartiers d'Ottawa où ils pourraient perturber les activités quotidiennes des résidents, le transport en commun, la traversée des principaux ponts et l'accès aux hôpitaux. Il a expliqué qu'il espérait réduire au minimum les perturbations et maintenir l'accès aux voies d'urgence en concentrant et en confinant le Convoi de la liberté dans le centre-ville. Il a aussi fait observer que même s'il avait pu bloquer l'accès à la rue Wellington, il ne disposait pas des ressources nécessaires pour empêcher le Convoi de la liberté d'entrer dans la Ville, et doutait qu'il aurait été en mesure de trouver suffisamment d'espace de stationnement à l'extérieur du centre-ville pour accommoder les véhicules du Convoi. L'inspecteur Lucas a déterminé que d'autoriser les camions et les véhicules du Convoi à se stationner sur la rue Wellington ne constituait pas une grande menace, puisque le Parlement ne siégeait pas les 29 et 30 janvier et qu'il disposait, selon lui, de suffisamment de membres d'UMOP pour protéger la Colline du Parlement si les participants au Convoi décidaient de la prendre d'assaut.

L'inspecteur Lucas a aussi collaboré avec la Ville et la Commission de la capitale nationale (**CCN**) pour obtenir un espace de stationnement à l'extérieur du centre-ville pour certains véhicules du Convoi de la liberté. Il a indiqué que la Ville avait fourni de l'espace sur la route Coventry, près du parc Raymond Chabot Grant Thornton pour permettre aux véhicules du Convoi de se stationner, et que les participants au Convoi qui s'y étaient stationné faisaient du covoiturage pour se rendre au centre-ville plutôt que de stationner près du centre. Il a aussi indiqué que la CCN avait prévu de l'espace sur les promenades Sir George-Étienne Cartier et Sir John A. MacDonald pour atténuer la pression au centre-ville.

Le 27 janvier, à 11 h 30, l'inspecteur Lucas a rencontré le surintendant Larry Brookson, le directeur par intérim du SPP. Au cours de la réunion, le surintendant Brookson a demandé à l'inspecteur Lucas de ne pas autoriser les remorques du Convoi sur la rue Wellington. L'inspecteur Lucas savait, à ce moment-là, que le SPP aurait préféré que les camions et les véhicules ne soient pas autorisés à se stationner sur la rue Wellington. L'inspecteur Lucas a informé le surintendant Brookson que le SPO essaierait d'empêcher les remorques de se rendre sur la rue Wellington, mais qu'il serait difficile de dire aux conducteurs des véhicules, qui circulaient en toute légitimité, qu'ils ne pouvaient pas se rendre sur la rue Wellington. L'inspecteur Lucas a affirmé que les agents de l'ELP du SPO avaient demandé aux dirigeants du Convoi de la liberté de ne pas transporter de remorques et d'équipement lourd au centre-ville, mais que le SPO n'avait pas empêché les camions, les remorques et les véhicules d'entrer au centre-ville et de se stationner sur la rue Wellington.

Achèvement et examen du plan opérationnel préalable à l'arrivée

Le 27 janvier, l'inspecteur Lucas a reçu un plan opérationnel provisoire de son équipe de planification et y a apporté quelques modifications avant de l'approuver. L'inspecteur Lucas a confirmé que le plan intitulé « Freedom Convoy – Canada Unity, January 29 2022 » (**plan opérationnel préalable à l'arrivée**) était bien celui qu'il avait examiné et approuvé. Il a indiqué que ce plan possédait plusieurs annexes, dont un plan de gestion de la circulation préparé par le sergent d'état-major Denis Hull, un plan d'ordre public préparé par le sergent d'état-major Michael Stoll et un plan tactique préparé par le sergent d'état-major Andrew Moore ou son équipe. Le plan d'ordre public du sergent Stoll n'était pas prêt le 27 janvier. À 16 h le 27 janvier, l'inspecteur Lucas a présenté le plan opérationnel préalable à l'arrivée aux commandants et aux planificateurs de niveau opérationnel et tactique alors qu'ils passaient en revue le plan opérationnel en vigueur. Ils ont discuté de la façon dont le SPO interviendrait en cas d'urgence. Le 28 janvier, l'inspecteur Lucas a examiné et approuvé le plan d'ordre public du sergent d'état-major Stoll.

Le 27 janvier, l'inspecteur Lucas a remis le plan opérationnel préalable à l'arrivée au surintendant Rheaume pour qu'il l'examine. Il a affirmé que ce plan a par la suite été envoyé au chef Sloly pour qu'il l'examine à son tour, et que selon lui, le chef Sloly y a apporté des modifications. L'inspecteur Lucas a affirmé qu'on lui avait bien fait comprendre que le chef Sloly devait approuver le plan. L'inspecteur Lucas a décrit cette exigence comme étant nouvelle, et a indiqué qu'il n'avait jamais soumis de plan opérationnel au chef de police en vue d'obtenir son approbation avant janvier 2022. Il ne se rappelait pas avoir obtenu un exemplaire du plan opérationnel préalable à l'arrivée muni de toutes les signatures obligatoires, mais a affirmé qu'il avait compris que les principes et le cadre du plan avaient été approuvés.

La section sur l'évaluation de la menace du plan opérationnel préalable à l'arrivée précisait que [traduction] « le Centre intégré d'évaluation du terrorisme (CIET) du Canada indique que le niveau de menace actuel au Canada se situe à 'moyen' ». L'inspecteur Lucas a confirmé que ce passage renvoie au niveau de menace concernant un attentat

terroriste, et que le niveau de menace du CIET est établi à « moyen » depuis 10 ans. Il a décrit le niveau de menace du CIET comme étant une formulation type, mais a indiqué qu'il était nécessaire de le garder à l'esprit puisque tout rassemblement de masse constitue une cible potentielle pour les terroristes.

La section sur l'évaluation de la menace renfermait également une évaluation du renseignement réalisée par la Section du renseignement de sécurité du SPO. L'évaluation du renseignement contenue dans le plan indiquait que de nombreux camions et véhicules du Convoi de la liberté arriveraient à Ottawa, que ces camions et véhicules pouvaient constituer une menace à la sécurité et présenter un défi logistique étant donné leur taille et leur poids, que le Convoi de la liberté pouvait bloquer tout mouvement s'il le souhaitait, que le Convoi de la liberté avait grossi ses rangs d'autres groupes opposés au gouvernement qui n'étaient pas associés au Convoi de départ, que des acteurs solitaires occasionnels en ligne conseillaient aux manifestants de recourir à la violence s'ils se heurtaient à des barricades de police et que les groupes d'enquête et du renseignement continuaient à suivre et surveiller ces activistes et à en rendre compte. L'inspecteur Lucas a confirmé qu'il était conscient de tous ces risques à ce moment-là.

28 au 30 janvier : Intervention initiale au Convoi de la liberté

Mise sur pied des centres de commandement du SPO

Le matin du 28 janvier, l'inspecteur Lucas a activé le Centre de commandement de la région de la capitale nationale (**CCRCN**). Le CCRCN est un centre de commandement qui est logé dans une installation de la GRC dans la région d'Ottawa et qui est muni de postes de travail, de radios et d'équipement de communication fournis par le SPO. Le CCRCN offre un lieu pour accueillir les opérations coordonnées. Des représentants de la GRC, de la PPO, du SPO, de la Sûreté du Québec (**SQ**), du Service de police de la Ville de Gatineau (**SPVG**), d'OC Transpo, du Service des incendies d'Ottawa et du Service paramédic d'Ottawa se trouvaient au CCRCN. L'inspecteur Lucas assurait les quarts de jour au CCRCN, et quatre autres agents du SPO assumaient en alternance le rôle de commandant des interventions pendant les quarts de nuit. Le CCRCN était opérationnel près de 24 heures par jour pendant les manifestations du Convoi de la liberté, à l'exception d'une période de deux à trois heures pendant la nuit durant laquelle le CCRCN ne faisait que laisser les lumières allumées. L'inspecteur Lucas a décrit le CCRCN comme un centre de commandement intégré où le SPO dirigeait les opérations et assurait la planification, mais dans un cadre intégré en présence d'autres organismes.

Le SPO avait aussi établi un centre de commandement des services (**CCS**) au quartier général du SPO, situé au 245 Greenbank Road, pour aider l'inspecteur Lucas. Le CCS était situé dans une salle de conférence avec beaucoup d'équipement. Il était chargé d'assurer la logistique nécessaire pour appuyer l'intervention de l'inspecteur Lucas en réponse au Convoi de la liberté.

L'inspecteur Lucas a indiqué que les véhicules du Convoi de la liberté ont commencé à arriver à Ottawa le 28 janvier. Il a dit que les véhicules du convoi essayaient de sécuriser des emplacements de choix sur la rue Wellington. Il a indiqué que la plupart des occupants des véhicules du Convoi de la liberté étaient habituellement coopératifs à ce moment, et que, conformément à leurs négociations avec l'ELP, les organisateurs du Convoi de la liberté ont pu maintenir l'ouverture d'une bande de sécurité sur la rue Wellington.

L'inspecteur Lucas a indiqué que le SPO est progressivement devenu accablé et que le CCRCN et lui-même étaient submergés de travail alors que plus de véhicules du Convoi de la liberté arrivaient à Ottawa le 29 janvier. Chaque fois que la police intervenait dans un incident, le chaos s'ensuivait. La police intervenait afin de rétablir l'état normal dans le chaos. Il a décrit l'atmosphère au CCRCN comme étant chaotique. Il a indiqué que l'information qui circulait dans le CCRCN surpassait sa capacité de la traiter, et que le CCRCN devait répondre à plus de besoins qu'il n'avait de ressources pour y répondre. Après environ une semaine, le CCRCN avait de la difficulté à maintenir l'ouverture de la bande de sécurité sur la rue Wellington et le SPO était à court de personnel et avait du mal à trouver assez d'agents pour effectuer des patrouilles à pied et couvrir les postes de contrôle de la circulation. En raison du manque de personnel, le 29 janvier, certains agents de l'équipe de jour étaient de service pour plus de 15 heures, et certains agents n'avaient pas été retrouvés ou remplacés par les équipes de chevauchement ce soir-là. Ces préoccupations ont été consignées dans un courriel envoyé par l'inspecteur François D'Aoust à l'inspecteur Lucas le 30 janvier à 6 h 08[3].

L'inspecteur Lucas a pris les mesures nécessaires pour répondre à l'arrivée des véhicules du Convoi de la liberté. Il a avisé le CCS qu'il avait besoin de ressources supplémentaires, et le CCS a tenté d'obtenir ces ressources. Il a demandé à des agents de l'UMOP en poste à la Colline du Parlement de patrouiller le lieu de la manifestation en équipe afin de projeter une forte présence policière et d'essayer de dissimuler le manque de personnel du SPO aux manifestants. Il a aussi délégué le pouvoir décisionnel aux commandants du SPO sur place afin qu'ils puissent prendre des décisions liées à leurs domaines de responsabilité. De plus, il a assuré la coordination avec la PPO, la SQ et le SPVG en vue de dévier les convois du centre-ville d'Ottawa au cours de la fin de semaine des 29 et 30 janvier. La PPO a détourné un convoi vers la promenade Sir-John-A.-Macdonald. La SQ et le SPVG ont détourné un convoi de 1000 véhicules en direction d'Ottawa vers Gatineau en fermant le pont interprovincial que le convoi avait l'intention de traverser. L'inspecteur Lucas a décrit la SQ et le SPVG comme étant d'excellents partenaires.

[3] OPS00004765.

Néanmoins, l'inspecteur Lucas a observé qu'au cours de la fin de semaine des 29 et 30 janvier, le SPO a perdu la capacité de s'engager à l'application proactive de la loi. L'inspecteur Lucas a mis l'accent sur la sécurité publique et la stabilisation de la situation. Il a noté qu'il était difficile de maintenir l'ordre pendant les manifestations du Convoi de la liberté puisque le convoi était divisé et qu'il y avait plusieurs organisateurs et participants ayant différentes intentions. Il a tenté d'utiliser l'ELP pour s'engager auprès des différents groupes de manifestants et de cerner qui étaient les dirigeants officiels et non officiels.

Le Convoi de la liberté a commencé à créer des rassemblements dans le centre-ville d'Ottawa pendant la fin de semaine des 29 et 30 janvier. L'empreinte principale du Convoi de la liberté était sur la rue Wellington, mais d'autres groupes se sont établis à proximité du Monument national de guerre, près de l'intersection de la rue Rideau et de la promenade Sussex, sur la promenade Sir-John-A.-MacDonald et la promenade de Sir-George-Étienne-Cartier ainsi que sur le chemin Coventry près du parc Raymond Chabot Grant Thornton. L'inspecteur Lucas a noté que le SPO était en mesure de maintenir une circulation libre dans certains de ces secteurs. Toutefois, il a indiqué que le SPO avait de la difficulté à négocier avec le groupe de manifestants à l'intersection de la rue Rideau et de la promenade Sussex. Il a noté que ces manifestants étaient associés avec le mouvement des « Farfadaa » basé au Québec qu'il a décrit comme étant un groupe de séparatistes et d'anarchistes avec des camions qui souscrivent au mouvement « Freeman on the land ».

31 janvier au 6 février : première semaine du Convoi de la liberté

Ingérence dans le rôle de l'ELP

Bien que 60 à 70 % des véhicules du convoi aient quitté les lieux dimanche le 30 janvier et lundi le 31 janvier, le secteur du centre-ville d'Ottawa qui était occupé par le convoi est demeuré le même. L'inspecteur Lucas a noté que les dynamiques de la foule ont commencé à changer au cours de la semaine du 31 janvier puisque d'autres manifestants antivaccins et d'autres manifestants d'extrême droite ayant des attitudes antigouvernementales correspondant au mouvement « Freeman on the land » ont commencé à arriver à Ottawa de tous les coins du pays. L'arrivée de ces manifestants a nui aux efforts visant à gérer l'événement. L'inspecteur Lucas a aussi remarqué que de nombreux manifestants qui avaient quitté les lieux les 30 et 31 janvier sont revenus pendant la fin de semaine des 5 et 6 février. L'inspecteur Lucas a indiqué que le chef Sloly a entravé ses efforts visant à utiliser l'ELP afin de réduire l'empreinte des manifestations pendant la semaine du 31 janvier. Après la fin de semaine des 29 et 30 janvier, le reste des manifestants a collaboré avec l'ELP pour négocier le déplacement des manifestants de l'intersection de la rue Rideau et de la promenade Sussex vers la rue Wellington pour remplir les espaces laissés par les départs des manifestants. L'inspecteur Lucas a appuyé ces efforts, car ils réduiraient l'empreinte des manifestations en retirant les participants de l'intersection de la rue Rideau et de la promenade Sussex, ce qui aurait permis de rouvrir cette intersection, et qui aurait permis au SPO de redéployer des agents des postes de contrôle de la circulation vers des tâches d'application de la loi. Il a compris que le surintendant Rheaume appuyait aussi ces

efforts. Toutefois, l'inspecteur Lucas a indiqué qu'on lui a clairement précisé que le surintendant Rheaume et lui-même n'avaient pas le pouvoir d'approuver cette intervention et que l'approbation du chef Sloly était requise. Par conséquent, l'inspecteur Lucas a fait état des négociations de l'ELP au surintendant Rheaume, et ce dernier a demandé l'approbation de la haute direction du SPO. Le surintendant Rheaume a dit à l'inspecteur Lucas que la haute direction a indiqué que les manifestant ne bougeraient « pas d'un centimètre ». L'inspecteur Lucas a compris que cet ordre provenait directement du chef Sloly.

Répercussions de la mésinformation et de la désinformation

L'inspecteur Lucas a aussi remarqué que le SPO avait de la difficulté à répondre à la propagation de la mésinformation et de la désinformation sur les médias sociaux pendant la semaine du 31 janvier. Il a décrit la mésinformation comme la diffusion involontaire d'information erronée et la désinformation comme la diffusion volontaire d'information erronée. Il a indiqué que le SPO devait détourner des ressources afin de surveiller la propagation de la mésinformation et de la désinformation sur les médias sociaux et que l'avalanche de postes sur les médias sociaux entravait les efforts du SPO visant à diffuser de l'information exacte. À titre d'exemple, il a noté que lorsque le SPO a saisi des jerricanes contenant de l'essence, une personne a publié un gazouillis indiquant qu'un tribunal avait accordé une injonction interdisant les interventions policières, ce qui était faux.

Effets du changement de chef de l'événement

Le SPO a changé de chef de l'événement à plusieurs reprises pendant le Convoi de la liberté. L'inspecteur Lucas a noté que le surintendant Rheaume a été démis de ses fonctions de chef de l'événement pendant la semaine du 31 janvier. Il a compris que le surintendant Rheaume a été démis, car le chef Sloly voulait adopter une nouvelle orientation stratégique, mais qu'il ne savait pas quelle serait cette direction. Il a noté que le surintendant Jamie Dunlop a assumé le rôle de chef de l'événement à compter du 4 février, que le surintendant Dunlop a été remplacé par le surintendant Patterson le 6 février, et que le surintendant Bernier a remplacé le surintendant Patterson le 10 février. L'inspecteur Lucas a expliqué que chaque nomination d'un nouveau chef de l'événement correspondait à un changement de l'orientation stratégique de la haute direction du SPO. Toutefois, il a indiqué qu'il manquait de ressources pour gérer la manifestation ou mettre en œuvre une nouvelle orientation stratégique de façon sécuritaire et efficace.

Érosion du pouvoir de l'inspecteur Lucas à titre de chef de l'événement et fonctionnement du Système de commandement des interventions

L'inspecteur Lucas a aussi remarqué que son pouvoir en tant que commandant des interventions a commencé à s'éroder pendant la semaine du 31 janvier. Cette érosion a commencé le ou vers le 1er février et s'est terminée le 6 février, quand le surintendant Patterson est devenu chef de l'événement. Le 6 février, l'inspecteur Lucas a cessé d'exercer le pouvoir de prise de décision opérationnelle qui sont réservés au

commandant des interventions en vertu du cadre du SCI, et il assumait plutôt le rôle de coordinateur des opérations qui surveillait les opérations tactiques. Le chef de l'événement a assumé le pouvoir de prise de décision opérationnelle qui lui était auparavant confié.

L'inspecteur Lucas a aussi indiqué que le pouvoir de planification opérationnelle a été transféré au CCS pendant la semaine du 31 janvier. L'inspectrice Debbie Palmer assumait le commandement du CCS pendant cette semaine. Le CCS a assumé la responsabilité de la planification opérationnelle en plus de ses fonctions originales liées à la logistique, et l'équipe de planification de l'inspecteur Lucas a été envoyée sur place. L'inspectrice Palmer et l'inspecteur Lucas relevaient du chef de l'événement.

L'inspecteur Lucas a indiqué que le chef Sloly et la haute direction du SPO ont commencé à s'immiscer dans le pouvoir décisionnel opérationnel au cours de la semaine du 31 janvier. Il a mentionné que le chef Sloly et la haute direction du SPO subissaient des pressions de la part de la Commission des services policiers d'Ottawa, des conseillers municipaux et des groupes communautaires afin qu'ils répondent aux préoccupations des résidents. Il a mentionné que le chef Sloly et la haute direction du SPO se sont parfois concentrés à obtenir des gains rapides sur le plan de l'exécution de la loi qui se traduiraient en gains sur le plan des relations publiques et démontreraient que le SPO donnait suite aux préoccupations des résidents et des conseillers municipaux. L'inspecteur Lucas a critiqué cet accent mis sur les gains rapides parce qu'il détournait des ressources du SPO dont il avait besoin pour stabiliser la situation au centre-ville. Ces ressources détournées ont été envoyées pour répondre aux préoccupations des conseillers municipaux dans les zones extérieures du centre-ville, comme Somerset, le Glebe, et la promenade Reine-Élizabeth. Il n'a pas été averti des changements d'orientation de la haute direction et n'avait pas les ressources nécessaires pour les mettre en œuvre.

L'inspecteur Lucas a indiqué que l'accent mis par la haute direction du SPO sur les gains rapides a entravé l'élaboration de plans opérationnels solides. Il a mentionné que la haute direction avait décidé de lancer des opérations précises sans s'assurer que des plans de soutien en matière d'arrestation, d'enquête et d'urgence étaient en place. Il a noté que le SPO n'avait pas de plans pour tenir les zones qu'il avait l'intention de prendre aux manifestants, pour rétablir l'utilisation régulière de ces zones et pour aborder les répercussions que la prise d'une zone donnée aurait sur le comportement des manifestants dans les autres zones d'opérations du SPO. Il a mentionné que le SPO avait de la difficulté à obtenir des ressources d'autres forces policières parce qu'il n'était pas en mesure de communiquer un plan de déploiement pour ces ressources. Il a indiqué que le SPO devait améliorer son partenariat avec les autres services de police qui lui prêtaient main-forte et assurer une meilleure discussion des plans au sein du SPO avant l'exécution de ces plans.

L'inspecteur Lucas a également indiqué que l'accent mis par la haute direction du SPO sur des mesures d'application de la loi rapides a interféré avec le rôle de l'ELP et qu'il allait à l'encontre du triangle de commandement. Plus précisément, il a mentionné que la

haute direction du SPO a cherché à prendre des mesures d'application de la loi avant d'avoir épuisé les options de négociation de l'ELP, et que cette approche avait miné la confiance des manifestants envers l'ELP et l'efficacité de celle-ci.

Zones d'opérations précises : La fermeture des voies de sortie et des ponts, le chemin Coventry et l'intersection Rideau-Sussex

L'inspecteur Lucas a relevé que l'accent mis par la haute direction du SPO sur l'obtention de gains rapides a eu un effet négatif sur trois opérations envisagées entre le 4 et le 6 février.

Premièrement, l'annonce du chef Sloly du 4 février que les voies de sortie de l'autoroute et les ponts interprovinciaux menant à la Ville d'Ottawa seraient fermés a créé des complications. Avant l'annonce du chef Sloly, le SPO planifiait de fermer temporairement les voies de sortie et les ponts à l'arrivée des convois, plutôt que pendant toute la fin de semaine des 5 et 6 février. L'inspecteur Lucas a souligné qu'il y avait des préoccupations quant au pouvoir du SPO de fermer les ponts interprovinciaux et a exprimé son inquiétude au cours de l'entretien que les fermetures empêcheraient les travailleurs de la santé d'aller du travail et d'en revenir et interféreraient avec les déplacements légitimes des résidents d'Ottawa à destination et en provenance du centre-ville.

Deuxièmement, la décision du surintendant Patterson du 6 février d'arrêter les manifestants transportant de carburant à partir du chemin Coventry à la demande de l'ELP a miné le rôle de l'équipe. Le 6 février, des agents de l'ELP se sont rendus au chemin Coventry pour négocier avec les manifestants et les convaincre de retirer le carburant des lieux. Lors d'un appel du commandement du SPO ce jour-là, l'inspecteur Lucas a été tiré de la réunion et informé que le surintendant Patterson voulait arrêter les conducteurs des camions qui transportaient le carburant à partir du chemin Coventry. L'inspecteur Lucas était inquiet, car il n'avait pas reçu de plans d'arrestation ou d'enquête. Il a obéi aux ordres et a demandé à un chef d'équipe de procéder aux arrestations. Il a observé que les arrestations ont changé la dynamique de la foule et ont engendré une situation chaotique sur le terrain en rompant les relations de travail de l'ELP avec les manifestants. Les arrestations ont convaincu les manifestants que les membres de l'ELP étaient des menteurs et qu'ils les avaient trahis. Elles ont aussi démoralisé l'ELP. L'inspecteur Lucas a mentionné que les membres de l'ELP sont rentrés à la maison ce soir-là, et que la PPO a retiré les agents de son Équipe provinciale de liaison des opérations dirigées par le SPO.

L'inspecteur Lucas a décrit l'opération du chemin Coventry comme un exemple de conséquences négatives de l'accent mis par la haute direction du SPO sur l'obtention de gains rapides en matière d'application de la loi sans s'assurer que des plans de soutien étaient en place et prendre en considération les répercussions possibles sur les autres zones d'opérations. Il a mentionné que jusqu'à l'opération du chemin Coventry, le SPO avait utilisé l'ELP pour discuter avec les manifestants et désamorcer avec succès les flambées sur le terrain. Il a indiqué que même si elles prenaient du temps, les discussions de l'ELP pourraient entraîner des succès importants. Par exemple, il a mentionné que

l'ELP avait convaincu les manifestants de quitter le parc de la Confédération le 6 février en faisant venir des Aînés algonquins afin d'informer les manifestants qu'ils n'avaient pas la permission du peuple algonquin pour se trouver à cet endroit et qu'ils devaient quitter les lieux. L'inspecteur Lucas a déclaré qu'au lieu de tirer profit de cette réussite, le SPO avait miné l'efficacité de l'ELP en priorisant un gain rapide au moyen d'une mesure d'application de la loi liée au carburant. Il a également noté que le SPO n'avait pas de plan afin d'instaurer un embargo pour les manifestants apportant du carburant au centre-ville et d'obtenir les ressources nécessaires pour établir un embargo. Il a mentionné que le SPO aurait dû élaborer un plan d'embargo et réunir les ressources nécessaires pour le mettre en œuvre plutôt que de chercher à obtenir des gains rapides avec l'arrestation des manifestants transportant du carburant à partir du chemin Coventry.

Troisièmement, l'inspecteur Lucas a déclaré que peu après les arrestations liées au carburant, la haute direction du SPO voulait mener une opération d'ordre public pour libérer l'intersection de la rue Rideau et de la promenade Sussex sans avoir abordé les préoccupations en matière de sécurité ou s'être assurée que des plans de soutien étaient en place. L'inspecteur Lucas n'était pas au courant de tous les détails du plan visant à libérer l'intersection parce qu'il a été élaboré par les commandants de l'UMOP. Il savait que les membres de l'UMOP s'inquiétaient que la haute direction planifiait de lancer l'opération trop vite, que les questions de sécurité n'étaient pas abordées et que le SPO n'était pas prêt à tenir la zone libérée. Il s'inquiétait également qu'une mesure d'ordre public aurait un effet d'entraînement sur le comportement des manifestants se trouvant ailleurs à Ottawa et les manifestations partout au Canada, et que la haute direction avait l'intention de procéder à l'opération sans avoir utilisé toutes les possibilités de négociation de l'ELP.

À partir du 7 février : Arrivée de l'équipe de planification intégrée et établissement d'un commandement unifié

L'inspecteur Lucas a indiqué que les planificateurs de la GRC et de la PPO sont arrivés à Ottawa et ont établi une équipe de planification intégrée au cours de la semaine du 7 février. Il s'est rappelé que le surintendant en chef Carson Pardy de la PPO était le responsable de la PPO au sein de ce groupe et qu'après le 10 février c'est le surintendant intérimaire qui occupait cette fonction; cela leur a pris une semaine pour élaborer un plan opérationnel, réunir les ressources et l'équipement nécessaires, et élaborer des plans d'urgence. L'inspecteur Lucas n'a pas participé à la préparation de ce plan opérationnel. Il estime que de 1 500 à 1 800 agents d'autres forces policières ont été déployés à Ottawa pour le mettre en œuvre.

Après l'arrivée de l'équipe de planification intégrée, le SPO, la GRC et la PPO ont établi un commandement unifié avec le SPO basé au Centre national des opérations dans des installations de la GRC. L'inspecteur Lucas a mentionné que la GRC et la PPO ont insisté pour créer un commandement unifié puisqu'elles fournissaient toutes les deux agents supplémentaires et voulaient avoir leur mot à dire sur la façon dont ces agents étaient utilisés. Il a expliqué que le commandement unifié était différent du commandement

intégré du CCRCN parce qu'il n'était pas dirigé par le SPO. Plutôt, la GRC et la PPO avaient leur mot à dire sur l'élaboration du plan et les décisions opérationnelles prises lors de la mise en œuvre du plan. L'inspecteur Lucas a expliqué que le SPO avait précédemment participé à une structure de commandement unifié durant le Sommet des leaders nord-américains de 2016.

L'inspecteur Lucas a mentionné que l'établissement d'un commandement unifié a amélioré la réponse de la police au Convoi de la liberté. C'est en partie parce que la PPO et la GRC géraient leurs ressources respectives. Leurs taches étaient intégrées à partir de leur chaîne de commandement respective. Le CCRCN a permis de mener des opérations intégrées au fur et à mesure de l'évolution des événements. Lorsque le SPO, la GRC et la PPO ont lancé l'opération finale pour faire partir les manifestants du centre-ville d'Ottawa le 18 février, il savait quand et comment l'opération serait lancée, jusqu'où elle irait-il chaque jour et quels étaient les plans d'urgence en place pour des scénarios comme la découverte de bombes puisque le surintendant Bernier lui fournissait des mises à jour.

Leçons retenues et recommandations pour l'avenir

L'inspecteur Lucas a mentionné que, en fonction des leçons retenues pendant le Convoi de la liberté, il adopterait l'approche suivante en réponse à un futur convoi qui aurait indiqué son intention de se stationner sur la rue Wellington et d'y rester jusqu'à ses demandes soient satisfaites :

- Demander des renforts d'autres services de police bien avant l'événement;
- Assurer la liaison avec les forces de police se trouvant sur la route du convoi et demander à ces forces de police de se livrer à une application intensive de la loi, y compris de procéder à des inspections des véhicules automobiles du convoi dans chaque municipalité et de vérifier les registres des conducteurs;
- Aviser les entreprises de camionnage qu'elles seraient tenues responsables si les véhicules de leur entreprise sont utilisés dans le convoi;
- Mener des activités d'application de la loi dès l'arrivée du convoi.

L'inspecteur Lucas a indiqué qu'il permettrait encore aux véhicules du convoi de se stationner sur la rue Wellington pour empêcher que ces véhicules causent des perturbations dans d'autres parties de la ville.